

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Séance régulière des membres du Conseil de la Municipalité de Palmarolle
tenue à la salle du conseil au 499, route 393 le 5 novembre 2012.

Présences :

M^{mes} Louisa Gobeil
Carole Hamel

MM Gino Cameron
Marcel Caron
Jean-Marie Depont
Ghislain Godbout

Absences :

M^{me} Sylvie Hénault-Marcil

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, dg, sec.-trésorier.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 215-12

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- 18.1 Avis de motion abrogeant le règlement 206 relatif au directeur général pour le remplacer par un règlement sur *Les pouvoirs et obligations additionnels du directeur général* ;
- 18.2 Embauche et départ employé ;
- 18.3 Offres de service de la firme H2o ;

L'ordre du jour se lira comme suit :

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 1 octobre 2012;
- 3. Dépôt du rapport financier comparatif semestriel;
- 4. Dépôt du rapport du maire;
- 5. Dépôt d'un projet de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 6. Correspondance;
- 7. Demandes de dons et commandites;
 - 7.1 Tournoi National Bantam de La Sarre demande de commandite;
 - 7.2 Centraide demande d'un don;
 - 7.3 Chevaliers de Colomb de Palmarolle conseil 12007;
 - 7.4 Place aux jeunes;
 - 7.5 Fondation de Charité des Policiers de la M.R.C. de l'Abitibi-Ouest;
- 8. Rapport des dépenses autorisées et reddition des comptes à payer d'octobre 2012;
- 9. Rapport des membres du Conseil;
- 10. Parole au public;
- 11. Dépôt d'une pétition;

12. Fondations Docteur-Jacques-Paradis – Autorisation de tenir une activité cyclo-sportive en 2013 sur le territoire de la municipalité de Palmarolle;
13. Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande d'aide financière ou en biens et services pour la piste cyclable;
14. Acceptation des travaux dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal;
15. Autorisation de signer la demande de dépôt direct de l'Agence du Revenu du Canada;
16. Délégation à la soirée d'information concernant le rôle triennal de 2013-2014-2015;
17. Autorisation d'acheter une gratte à sens unique et les accessoires nécessaires;
18. Varia;
 - 18.1 Avis de motion abrogeant le règlement 206 relatif au directeur général pour le remplacer par un règlement sur *Les pouvoirs et obligations additionnels du directeur général* ;
 - 18.2 Embauche et départ d'employé ;
 - 18.3 Offres de service de la firme H2o ;
19. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 216-12

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2012

Il est proposé par Carole Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2012 soit approuvé tel que présenté.

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le rapport budgétaire comparatif de la fin octobre est déposé et disponible pour consultation.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Tel que prévu dans le cadre de la loi et à l'article 965 du Code municipal, le maire dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité de Palmarolle et un exemplaire sera envoyé par le courrier à toutes les adresses postales de la municipalité.

DÉPÔT D'UN PROJET DE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Un projet de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est déposé et disponible pour consultation;

CORRESPONDANCE :

La correspondance du mois est déposé et disponible pour consultation.

DEMANDES DE COMMANDITES :

Résolution n° 217-12

**Demande de commandite Tournoi
Bantam de La Sarre**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et unanimentement résolu :

D'accorder une commandite de deux cent dollars (200 \$) au Tournoi Bantam de La Sarre pour la 50^e édition qui aura lieu du 7 au 10 février 2013.

Résolution n° 218-12

**Demande de commandite des Chevaliers
de Colomb de Palmarolle Conseil 12007**

Il est proposé par Carole Hamel appuyé par Gino Cameron et unanimentement résolu :

D'accorder une commandite de cent dollars (100 \$) aux Chevaliers de Colomb de Palmarolle Conseil 12007 dans le cadre de l'organisation de la grande fête de Noël pour les enfants qui se déroulera le 9 décembre 2012.

Ainsi que de mettre à leur disposition la grande salle du Centre municipal pour la tenue de cette activité. Ce prêt sera à titre gratuit et se fera après entente avec le ou la responsable des locations de salles.

Les demandes de Centraide, de Place aux jeunes, de la Fondation des policiers de la M.R.C. de l'Abitibi-ouest ainsi que celle du Club de l'Amitié de l'Abitibi-Ouest n'étant pas prévues au budget et le fait que la population est également sollicitée, il a été convenu de ne pas donner suite à ces demandes pour 2012.

Résolution n° 219-12

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
ET DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE
2012**

Suite au dépôt par le directeur général de la liste détaillée des comptes à payer, Madame la conseillère Carole Hamel s'oppose à la pénalité de trois mille dollars (3 000 \$) chargé à Aménagement Paysager E. Mercier Inc. et ce :

Même si elle était prévue à la clause 3.4 du contrat *d'Approvisionnement en matériaux granulaire* octroyé par la résolution 195-12 du 17 septembre 2012, conformément à la loi et à la *Politique de gestion contractuelle* sur les appels d'offres publiques ;

Et ce malgré qu'une mise en demeure en date du 25 septembre 2012 a été envoyé à Aménagement Paysager E. Mercier Inc. l'avisant que la municipalité de Palmarolle lui imposera une pénalité de cinq cent dollars (500 \$) pour chaque jour de retard et de prendre les dispositions nécessaires afin de respecter sans délai ses obligations au terme du contrat d'approvisionnement ;

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à la majorité que:

Malgré ce désaccord le conseil municipal accepte majoritairement les comptes à payer du mois d'octobre 2012, présentés comme suit par le directeur général :

FOURNISSEURS

CHÈQUES

MONTANT

Achats et dépenses en produits et services pour le mois	<u>310 469.11 \$</u>
TOTAL	<u>310 469.11 \$</u>
AUTRES DÉBOURSÉS	
Rémunération des élus	1 440.08 \$
Salaire employé	<u>19 872.93 \$</u>
TOTAL	<u>21 313.01 \$</u>
PAIEMENT TOTAL	<u>331 782.12 \$</u>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

PAROLE AU PUBLIC

Questions provenant des gens de l'assistance.

Résolution n° 220-12

Dépôt d'une pétition

- Attendu qu'** une pétition a été reçue via le courrier postal, concernant la décision rendue par la résolution numéro 198-12 dans le dossier de dérogation mineure 03DER12 pour maintenir un logement dans un bâtiment accessoire ;
- Attendu qu'** une demande de dérogation pour habiter dans un bâtiment accessoire, ce qui n'est pas permis dans le règlement 141, a été présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme par Monsieur Éric Mercier le 9 juillet 2012 ;
- Attendu que** le Comité Consultatif d'Urbanisme a fait connaître à Monsieur Éric Mercier, suite à la rencontre du 9 juillet 2012, qu'ils feront une recommandation au Conseil municipal d'accorder une période de grâce jusqu'au 31 octobre 2012 pour permettre à la locataire actuelle de se trouver une alternative.
- Attendu que** le Comité Consultatif d'Urbanisme a avisé Monsieur Éric Mercier, qu'ils feront une recommandation au Conseil municipal de refuser le maintien d'un logement dans ce bâtiment accessoire passé cette date;
- Considérant** que cette espace habitable a été construite sans permis;

- Considérant** que le branchement des eaux usées ont été fait de façon non-conforme et sans autorisation;
- Considérant** que les tuyaux de branchement des eaux usées traversent une infrastructure municipale;
- Considérant** qu'une vérification de logement disponible à Palmarolle a été faite et qu'il y avait 3 logements de disponibles au HLM de Palmarolle et que madame la locataire semblait rencontrer les critères;
- Considérant** que Madame la conseillère Carole Hamel a fait une proposition que la période de grâce soit prolongée jusqu'au printemps 2013 et que Madame la conseillère Carole Hamel maintient sa proposition.
- Considérant** que cette proposition n'a pas l'appui des autres conseillers;
- Considérant** les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Gino Cameron et adopté à la majorité :

Que le conseil municipal maintienne sa décision rendue par la résolution numéro 198-12 dans la demande de dérogation mineure 03DER12 concernant la demande d'habiter dans un bâtiment accessoire et maintienne également en vigueur l'article 4.4.2 du règlement 141.

Résolution n° 221-12

**Fondation-Docteur-Jacques-Paradis,
Autorisation de tenir une activité cyclo-
sportive en 2013 sur le territoire de la
municipalité de Palmarolle**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle autorise la Fondation Docteur-Jacques-Paradis conjointement avec le Comité organisateur du Boréal super 8, à tenir une activité cyclo-sportive en 2013 sur le territoire de la municipalité. Cette activité est prévue à une date ultérieure à déterminer, par contre la municipalité devra en être informée.

Résolution n° 222-12

**Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande
d'aide financière ou en biens et services
pour la piste cyclable**

Il est proposé par Jean-Marie Depont secondé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal refuse la demande des Loisirs de Palmarolle Inc. concernant les travaux à effectuer pour l'automne au développement de la piste cyclable en raison d'un manque d'effectif et que nous n'avons pas les équipements nécessaires disponibles et ces coûts supplémentaires ne sont pas prévu au budget 2012. Ce genre de travaux demande également une certaine planification.

Résolution n° 223-12

Acceptation des travaux dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Louisa Gobeil secondé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des rangs 8 et 9 Est, pour un montant subventionné de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution n° 224-12

Autorisation de signer la demande de dépôt direct de l'Agence du Revenu du Canada;

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que Monsieur le directeur général, Gaétan Côté, soit autorisé à signer le formulaire de demande de dépôt direct de l'Agence du Revenu du Canada pour la TPS/TVH, les retenues sur la paie et/ou impôts sur le revenu des sociétés.

Résolution n° 225-12

Délégation à la soirée d'information concernant le rôle triennal de 2013-2014-2015;

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que Monsieur le maire, Marcel Caron, et le Directeur général, Gaétan Côté, assistent à la soirée d'information concernant le rôle triennal donné par *La Société d'Analyse Immobilière d'Abitibi Inc.*, qui se déroulera le mardi 13 novembre 2012 à La Sarre.

Résolution no 226-12

Autorisation d'achat d'une gratte à sens unique de 12 pieds;

Décision reportée à une réunion ultérieure.

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Godbout abrogeant le règlement 206 relatif au directeur général de la Municipalité de Palmarolle pour le remplacer par un règlement sur *Les pouvoirs et obligations additionnels du directeur général* incluant ceux déjà prévus dans le règlement 206 qui inclus également ceux prévus à l'article 113 de la *Loi sur les cités et ville en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.*

Résolution n° 227-12

Embauche et départ d'employé

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle entérine la fin de contrat d'un employé saisonnier Madame Nancy Ayotte et le départ d'un employé régulier Monsieur Yves Bilodeau, ainsi que le départ annoncé d'un employé administratif Madame Hélène Richer.

L'embauche d'un employé occasionnel Monsieur Jean-Guy Ayotte.

Résolution n° 228-12

Offres de service de la firme H2o ;

Il est proposé par Carole Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle accepte l'offre de services de la firme H2O pour la régénération des filtres à sable vert pour un montant de six mille huit-cent six dollars et cinquante-deux cents (6 806.52 \$) incluant les taxes, ainsi qu'une offre pour l'accréditation et la supervision des travaux en eau potable, sur appel, pour un montant de quatre cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt dix-neuf cents (482.99 \$) par appel.

Résolution n° 229-12

Levée de la séance

Il est proposé par Carole Hamel, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit ajournée au 19 novembre 20h00.

Le président d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Dg, sec.-trésorier